



> SOMMAIRE

Actualités

- ◆ Centrale oxygène
- ◆ Travaux réalisés en régie
- ◆ Commande des chaussures de travail
- ◆ Direction commune Hi-No-Ve

CGOS

- ◆ Chèques culture 2016

Ressources Humaines

- ◆ Temps de travail - Organisation du travail
- ◆ Plan de formation 2016
- ◆ Focus sur la fonction d'Animateur en EHPAD

Qualité - Gestion des Risques

- ◆ Semaine de la sécurité des patients
- ◆ Enquête de satisfaction en EHPAD
- ◆ Mise à jour du document unique
- ◆ Respect du principe de laïcité

Vie des services

- ◆ Audit et organisation du service d'HAD
- ◆ Présentation du chariot d'urgence
- ◆ Commande informatisée des repas

Bonnes pratiques professionnelles

- ◆ Circuit du linge

Finances - Services Economiques

- ◆ Programme d'investissements 2016

Evènements

- ◆ Animations à l'EHPAD et don de la WEST
- ◆ Agenda

> EDITO

La fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 furent marqués par de nombreux sujets, dont les résultats de la certification V2010, la mise en place de la Direction commune Hi-No-Ve, la création d'une Direction des Soins mutualisée sur les trois établissements et confiée à Mme Angélique LAMANT, le début des réflexions sur le prochain projet médical, le travail en cours avec les partenaires sociaux pour améliorer la qualité de vie au travail et aller plus avant dans la prévention des risques psycho-sociaux, ainsi que la demande d'adhésion au Groupement Hospitalier de Territoire Aisne-Nord - Haute-Somme.

« L'union fait la force » : l'approfondissement de nos partenariats au sein du GHT permettra de nous consolider mutuellement, d'atteindre un meilleur niveau d'efficience, de mieux organiser le parcours des patients au sein de la filière publique de soins, de leur garantir une meilleure égalité de traitement sur le territoire de santé.

Autre échéance importante cette année : la visite de certification V2014 en novembre. Vous le savez, la HAS a fait évoluer son référentiel et ses méthodes de visite pour se rapprocher des patients et des professionnels. Les 1ères visites de certification se consacraient beaucoup à l'examen sur pièces des procédures. La V2010 a mis l'accent sur les pratiques exigibles prioritaires (PEP) afin d'inciter les établissements à progresser dans certains domaines sensibles. La prochaine procédure de certification s'appuiera sur le même référentiel que la V2010, mais la méthode de visite sera très différente, les experts visiteurs allant directement dans les services rencontrer médecins et équipes soignantes.

Afin de relever l'ensemble de ces défis, il est essentiel que chacun se mobilise et ait à cœur de défendre l'image de son établissement. Chaque membre du personnel est en effet porteur de l'image de la structure et doit pouvoir relayer les innovations, les activités et les projets. Cela ne veut pas dire que l'on doit taire les problèmes, les difficultés, mais on doit savoir valoriser ce qui se fait et ce qu'on fait de mieux et faire valoir nos améliorations.

S. MEYZA
Directrice Déléguée

Centre Hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache

40 Rue André Ridders



Directeur de la publication :

P. TREPANT

Comité de rédaction :

S. MEYZA, M. DE NARDA, A. CORNET,
N. LESUR, G. DAMIENS, N. FILLION,
A. LAMANT, C. WALDE, V. COUSIN,
F. FLEURY, L. FLOJAC, C. PEDRETTI

*Vous souhaitez nous rejoindre ou avez une idée
d'article ? Contactez-nous :*

secretariat.direction@ch-lenouvion.fr



> ACTUALITES

Centrale O2

Une nouvelle centrale pour les fluides médicaux a été installée au sein de l'établissement.

L'entreprise MARECHAL TPN a réalisé les travaux de gros œuvre, le raccordement au circuit existant a été effectué par MAUGER GAZ MEDICAUX. La réception des travaux a eu lieu le 25 novembre 2015.



Travaux réalisés en régie

A l'initiative de la nouvelle équipe médicale et d'encadrement, les services techniques ont été sollicités pour la réfection de quatre chambres de Médecine - SSR, dans la continuité des chambres du 1er étage et de cinq chambres d'EHPAD au rez-de-chaussée.



Commande des chaussures de travail

La campagne de commande des chaussures de travail va prochainement être lancée.

Le nécessaire a été fait pour que les agents concernés puissent commander via Internet, sur le site spécialisé www.podepi.com

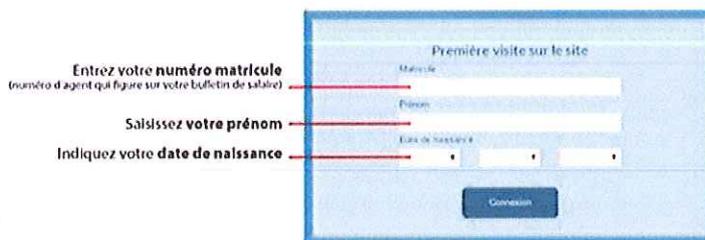
L'identification se fera grâce au numéro de matricule, au prénom et à la date de naissance.

Une fois connecté, chacun disposera d'un compte crédité à hauteur du montant de la prime de chaussures (environ : 32,00 €). Si le modèle choisi est plus onéreux, la différence restera à la charge de l'agent.

A noter que les agents n'ayant pas eu de chaussures l'an dernier verront leur compte crédité de deux fois ce montant pour 2016.



Saisissez l'adresse www.podepi.com dans votre navigateur web.



Direction commune Hi-No-Ve

Lors de la séance du Conseil de Surveillance du 6 novembre 2015, après avis favorable du Directoire, du CTE et de la CME, les membres du Conseil de Surveillance ont approuvé la mise en place d'une direction commune avec les Centres Hospitaliers d'Hirson et de Vervins. La mise en place de cette direction commune permettra non seulement une mutualisation des moyens, mais également de mener à bien certains projets communs (par exemple le projet médical) ou individuels, comme celui d'une lingerie commune sur le site de Le Nouvion pour traiter le linge personnel des résidents des trois structures.



> CGOS

Chèques culture 2016

Pour l'année 2016, le Comité Régional Nord - Pas-de-Calais - Picardie a décidé d'augmenter le montant du carnet chèques Culture. Valeur à recevoir pour l'agent : 100€ (participation de l'agent et du CGOS : 50€).

Pour rappel, ce titre de paiement permet l'accès à tout l'univers de la culture (livres, abonnements presse, CD, DVD, Blu-ray, jeux vidéos...) mais aussi à des spectacles et sorties culturelles (théâtre, concerts, cinéma, expositions, châteaux, monuments historiques, zoos, musées...).



Temps de travail - Organisation du travail

Dans les établissements de la fonction publique hospitalière, le temps de travail et l'organisation du travail sont régis par le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002. Principe : La durée du travail effectif est de 35 heures par semaine, hors heures supplémentaires.

Cette durée est réduite pour :

- Les agents en repos variable, ce sont les agents qui travaillent au moins 20 dimanches et jours fériés pendant l'année civile ;
- Les agents travaillant exclusivement de nuit, ce sont les agents qui effectuent au moins 90% de leur temps de travail annuel en travail de nuit.

La durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Lorsque le port d'une tenue de travail est rendu obligatoire par le chef d'établissement après avis du CHSCT, le temps d'habillage et de déshabillage est considéré comme temps de travail effectif.

L'organisation du travail doit respecter les garanties ci-après définies :

- La durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder 48h au cours d'une période de 7 jours ;
- Les agents bénéficient d'un repos quotidien de 12 heures consécutives minimum et d'un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives minimum ;
- Le nombre de jours de repos est fixé à 4 jours pour 2 semaines, deux d'entre eux, au moins, devant être consécutifs, dont un dimanche.

Chaque agent doit pouvoir bénéficier de trois semaines de congés annuels consécutives durant la période d'été, à savoir entre le 21 juin et le 21 septembre, sauf nécessité impérative de service. Le personnel d'encadrement fixe le tableau prévisionnel des congés annuels des agents au plus tard le 31 mars de l'année, après consultation des agents et compte tenu des nécessités de service.

Les règles applicables à la durée quotidienne de travail, continue ou discontinue sont les suivantes :

- En cas de travail continu, la durée quotidienne de travail ne peut excéder 9 heures pour les équipes de jour, 10 heures pour les équipes de nuit ;
- Dans le cas de travail discontinu, l'amplitude de la journée de travail ne peut être supérieure à 10h30. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de deux vacations d'une durée minimum de 3 heures ;
- Toutefois lorsque les contraintes de continuité du service public l'exigent en permanence, le chef d'établissement peut, après avis du CTE, déroger à ces durées, sans que l'amplitude de la journée de travail ne puisse dépasser 12 heures ;
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 21 heures et 6 heures ;
- Une pause d'une durée de 20 minutes est accordée lorsque le temps de travail quotidien est supérieur à 6 heures consécutives ;
- Lorsque les besoins du service l'exigent et à la demande du personnel d'encadrement, les agents peuvent être appelés à effectuer des heures supplémentaires en dépassement des bornes horaires.

L'aménagement et la répartition des horaires de travail sont fixés par le chef d'établissement, après avis du CTE et compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité des soins.

Un tableau de service élaboré par le personnel d'encadrement et arrêté par le chef d'établissement précise les horaires de chaque agent pour chaque mois. Le tableau de service doit être porté à la connaissance de chaque agent quinze jours au moins avant son application. Il doit pouvoir être consulté à tout moment. Toute modification dans la répartition des heures de travail donne lieu, 48 heures avant sa mise en vigueur et sauf contrainte impérative de fonctionnement du service, à une rectification du tableau de service établi et à une information immédiate des agents concernés par cette modification.

Gestion des personnels hospitaliers en cas d'événement majeur et de Plan Blanc

Suite aux attentats survenus le 13 novembre 2015 en Ile-de-France, il est demandé à l'ensemble des hôpitaux de s'assurer du caractère opérationnel des dispositifs Plan Blanc, notamment en matière de rappel des personnels.

Afin de répondre à ces critères, mais également afin de permettre la mise à jour des dossiers administratifs, l'ensemble du personnel doit signaler, sans retard, à la Direction des Ressources Humaines tout changement dans ses coordonnées personnelles (téléphone et adresse).

Plan de formation 2016

Le 6 décembre 2015, le C.T.E. s'est réuni pour examiner les nombreuses demandes de formation des agents pour l'année 2016. Le budget prévisionnel est d'environ 64 000,00 €. Il a été réparti de la façon suivante :

- ◆ 30% pour les formations dites obligatoires (Formation incendie pour l'ensemble du personnel, gestes d'urgence, etc.). Ces formations sont incontournables pour toutes les structures hospitalières.
- ◆ 60% ont été octroyés à l'organisation en intra de formations sur des sujets indispensables pour une prise en charge de qualité de nos patients et résidents (Humanitude, prévention du risque de chute, respect du secret professionnel, AVC chez la personne âgée, Module « WebHAD » du DPI, etc.).
- ◆ 10% sont destinés à honorer les demandes individuelles dans le but d'une amélioration continue des méthodes de travail de chacun. Les thèmes de formation sont variés :
 - Accompagnement en fin de vie,
 - Prévention et prise en charge de l'incontinence
 - Education thérapeutique du patient...

Enfin, des formations en interne seront également organisées sur les thèmes suivants :

- Module « WebRepas » du DPI
- Toucher-massage
- Elaboration des grilles GIR
- Informatique



Focus sur la fonction d'animateur en EHPAD

Valérie Cousin est animatrice depuis février 1997 au sein de l'EHPAD. Elle a passé son diplôme BEATEP (Brevet d'Etat d'Animation Technicien de l'Education Populaire) option personnes âgées en 1998.

Quelles sont vos missions au quotidien ?

- Apporter de la vie au sein de l'établissement
- Proposer des activités diverses aux résidents
- Organiser des manifestations (repas des familles, séjours vacances, ...)
- Maintenir le lien social et intergénérationnel (appel à des intervenants extérieurs)
- Apporter du plaisir aux personnes
- Participer au maintien de l'autonomie physique et des facultés cognitives (gymnastique douce, jeux de mémoire...)

Qu'appréciez-vous le plus dans votre métier ?

« J'apprécie le contact avec les personnes et la confiance qu'elles m'accordent. Obtenir le sourire des résidents constitue la plus belle de mes réussites ».



> QUALITE - GESTION DES RISQUES

Semaine de la sécurité des patients



La sécurité des soins est un objectif majeur pour l'ensemble des acteurs du système de santé. Le ministre chargé de la santé a organisé du 23 au 27 novembre 2015, la 5^{ème} édition de la semaine sécurité des patients pour favoriser la communication sur la sécurité des soins et le dialogue entre les patients, les usagers et les professionnels de santé.

Afin de répondre à cette demande, diverses manifestations ont été organisées au sein de l'établissement.

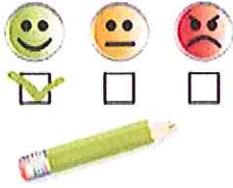
Le lundi 23 novembre 2015, dans le hall d'accueil, sur l'ensemble de l'après-midi, des conseils ont été rappelés aux patients et professionnels par le biais d'affiches, de brochures et de vidéos. Les thématiques portaient principalement sur la fiabilisation de l'identité du patient tout au long de son parcours de soins et la continuité de la prise en charge médicamenteuse entre la ville et l'hôpital.

Ces supports d'information ont été relayés durant cette semaine aux patients hospitalisés à l'aide de sets de table « informatifs » distribués en même temps que les repas.

Les professionnels ont aussi bénéficié de vidéos pédagogiques sur ces différents sujets, ce qui a permis d'engager le débat sur les bonnes pratiques qu'il convient d'acquérir.

L'engagement dans la qualité et la sécurité des soins est l'affaire de tous !

Enquête de satisfaction à l'EHPAD



Durant les mois de novembre et décembre 2015, une nouvelle enquête de satisfaction a été réalisée au sein de l'EHPAD.

La moitié des résidents a pu s'exprimer au travers de ce recueil, de manière individuelle ou avec l'aide de l'animatrice accompagnée de stagiaires.

Les résultats sont dans l'ensemble très positifs, avec des taux compris entre 81 et 100% de satisfaction. La perception des locaux, de l'animation, de la restauration, de la vie quotidienne, des soins et prestations est donc appropriée aux attentes des résidents, à l'exception de la prestation balnéothérapie, mise en œuvre récemment, dont l'appréciation semble mitigée.

Ceci s'explique par le fait qu'elle induit un état de fatigue comparable à celle d'un massage relaxant et donnerait également, en sortie de bain, une sensation de froid. Ce point sera donc abordé lors de la prochaine réunion de la CRUQPC prévue le 29 mars 2016.

A noter que les réponses aux questions concernant l'accueil sont généralement peu fiables dans la mesure où la majorité des résidents sont dans l'institution depuis plusieurs années et ne se souviennent plus dans les détails de leur arrivée.

Il est donc prévu d'inclure dans la procédure d'accueil d'un nouveau résident en EHPAD, la systématisation d'un questionnaire de satisfaction spécifique, après 3 mois de présence dans l'institution.

Les résultats de cette enquête sont disponibles via le site Internet www.ch-lenouvion.fr, rubrique « Qualité - Satisfaction des usagers ».

Mise à jour du document unique

L'exercice de chacun de nos métiers comporte des risques spécifiques qu'ils convient d'identifier afin de les résoudre, de les limiter et de les prévenir.

Depuis janvier 2016, les représentants du personnel, assistés par le service Qualité, accompagnent la mise à jour du « Document Unique » destiné à recenser les risques professionnels, dont les risques psycho-sociaux, de l'ensemble des agents de l'établissement.

Une fois finalisé, les résultats de cette étude seront présentés au CHSCT qui aura la tâche de définir un plan d'action adéquat permettant de réduire, voire même d'éliminer les risques exprimés.

Les catégories professionnelles qui nécessitent un accompagnement sont sur le point de finaliser ce recensement. Il restera à évaluer les IDE et le personnel administratif.

Les autres catégories professionnelles jugées autonomes pour cette mise à jour bénéficieront d'un rappel, voire d'un court accompagnement, si nécessaire.

La finalisation de cette mise à jour est souhaitable au plus tard pour mai 2016.

Cet exercice suscite un fort intérêt des professionnels, mais reste chronophage. Il demande une qualité d'écoute et de compréhension du contexte de travail afin de dégager de façon objective et factuelle les risques inhérents à l'exercice professionnel.

Les objectifs de ces réunions sont en quelques mots :

- D'identifier les dangers, de les catégoriser et de les pondérer en termes de fréquence d'apparition et de gravité potentielle ;
- Dans un second temps, les moyens permettant de maîtriser chaque danger sont pris en compte (formations, protections, niveau de technicité, évaluations,...) et estimés sur une échelle spécifique.

C'est la combinaison de ces estimations de fréquence, gravité et maîtrise qui permet de pondérer chaque risque et donc de les hiérarchiser.

Les risques ayant un score élevé seront alors à traiter prioritairement.



Respect du principe de laïcité

L'Observatoire de la laïcité a adopté un guide sur la laïcité et la gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé. Les règles principales y sont rappelées, comme le devoir de neutralité des agents publics ou encore l'interdiction du prosélytisme, illustrées de cas concrets. Ce guide est accessible et librement téléchargeable sur le site www.laicite.gouv.fr

Audit et organisation du service d'HAD



Le fonctionnement du service d'HAD a été expertisé courant novembre, durant une journée, par un spécialiste de cette discipline.

Trois grands axes de travail ont été préconisés par ce dernier :

- Nécessité de se fournir en médicaments auprès d'une PUI hospitalière et non plus auprès des pharmacies de ville, du moins pour les produits remboursés par l'Assurance Maladie ;
- Nécessité d'une présence plus importante du Médecin Coordonnateur pour l'optimisation des séjours et la gestion des entrées. A noter que le Dr Karim TAGZIRIA, récemment arrivé dans l'établissement et que nous vous présenterons lors de notre prochaine édition, a accepté d'assumer cette fonction depuis le 14 mars, suite à la démission de Mme le Dr SIMON ;
- Nécessité de disposer d'une équipe d'IDE salariés, en réduisant la masse salariale des aides-soignants, ce qui permettra de limiter le recours aux IDE libéraux et ainsi d'améliorer la traçabilité des informations dans les dossiers patients, de garantir la continuité, la qualité et la sécurité des soins.

Après avoir été proposés à la bourse à l'emploi, les trois postes d'IDE créés ont été pourvus par Mme Sandrine ROUSSEAU, Mlle Morgan CARRE et M. Nicolas PARFAIT. Ces derniers assumeront la permanence des soins sous la forme d'astreintes à domicile à compter du mois d'avril. Deux nouveaux Infirmiers Coordinateurs, Mme Aurélie MARREAU et M. Yann ROJO, ont également été recrutés récemment et vous seront présentés dans notre prochain numéro.

La traçabilité des informations sera facilitée grâce au déploiement du module « WebHAD » du DPI début avril, pour lequel 2 journées de formation ont d'ores et déjà été organisées.

Enfin, un redécoupage du territoire a été sollicité auprès de l'ARS, conjointement avec la direction du CH de Guise, afin que le service d'HAD puisse intervenir sur le secteur de Vervins, en lieu et place de celui de Wassigny.

Présentation du chariot d'urgence

Le service de Médecine-SSR et l'EHPAD seront prochainement dotés de chariots d'urgence identiques. Chaque chariot se compose de 5 tiroirs, tous organisés et ayant une fonctionnalité bien définie (injectables, accès veineux, solutés, aspiration et ventilation) et d'un défibrillateur. L'emplacement du chariot sera défini dans chacun des services et devra être connu de tous. Le chariot d'urgence doit être accessible 24h/24 et 365 jours par an.



Il est uniquement destiné au traitement en urgence des défaillances vitales en attente d'un transfert, une disponibilité immédiate du matériel et des médicaments nécessaires.

En l'absence du Médecin, l'infirmier décide des gestes à pratiquer en attendant son arrivée.

En aucun cas, on ne doit se servir dans le chariot d'urgence en dehors de l'urgence.

Sa composition a été définie par le Médecin Responsable d'unité en Médecine-SSR. Elle sera vérifiée selon une fréquence définie avec le pharmacien et systématiquement après chaque utilisation.



Commande informatisée des repas



Depuis le 1^{er} mars 2016, le module « WebRepas » du DPI a été déployé dans l'ensemble des services afin d'améliorer la qualité de la commande des repas des résidents et des patients hospitalisés, de réduire les erreurs et de prendre en compte le choix du patient/résident dans cette organisation.

Pour permettre la réussite de cette nouvelle gestion, un roulement de menus sur 8 semaines avec saisonnalité (menus hiver/menus été) a été mis en place dans le respect des recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition), qui a pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas.

La procédure détaillée est disponible sur Intranet.

> BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Circuit du linge

La fonction linge regroupe l'ensemble des moyens qui concourent à assurer les prestations internes ou externes relatives à l'approvisionnement, l'entretien, la distribution et l'utilisation des articles de linge et d'habillement dans les différents services de l'établissement.

Dans le cadre de la lutte contre les infections nosocomiales et de la prévention du risque infectieux, la fonction linge et surtout la maîtrise des circuits, sont essentielles.

L'infection nosocomiale peut toucher le patient hospitalisé, le résident de l'EHPAD, mais aussi les professionnels qui contribuent à leur prise en charge. La chaîne de transmission des infections comporte de nombreux maillons, dont le linge représente un élément important.

L'audit « évaluation de la fonction linge au CH de Le Nouvion-en-Thiérache » a été réalisé en décembre 2015 auprès des aides-soignants des services de Médecine-SSR et de l'EHPAD. Ils ont été invités, sur la base du volontariat, à évaluer leurs pratiques professionnelles par auto-évaluation.

Les objectifs de cet audit étaient :

- ◆ D'assurer les meilleures conditions d'hygiène et de protection aux patients, résidents et personnels vis-à-vis du risque infectieux ;
- ◆ De mesurer l'application des bonnes pratiques relatives à la fonction linge ;
- ◆ De sensibiliser le personnel à l'importance de la maîtrise du circuit du linge dans la prévention des transmissions croisées de germes et de l'infection nosocomiale.

20 aides-soignants sur 30 (66,5%) ont répondu et les résultats de cette auto-évaluation sur le circuit du linge laissent apparaître une conformité de leurs pratiques à 82%.



> FINANCES - SERVICES ECONOMIQUES

Programme d'investissements 2016

	Nature des principales immobilisations	Montant en €
Atelier/Lingerie	Création nouvelle buanderie - Laveuse Essoreuse Séchoir	163 000,00 €
Cuisine	Four mixte	2 496,00 €
Ergo	Coussins décubitus latéral, demi-lune, cylindriques	7 805,30 €
Médecine/SSR	Lits - Nébulisateur - SAP 1 voie et 2 voies - Saturomètres- VNI respirateur - Frigo personnel- Volets et fenêtres des chambres - ordinateur portable	111 213,36 €
EHPAD	Mobilier des chambres - Mobilier salle à manger - Lave-vaisselle - Création petit salon RDC accueil et rotonde - Réaménagement salle de soins RDC accueil - Espace type Snoezelen - Bureau hall accueil - Borne mélo - Thermomètres flash - Saturomètres - Tensiomètres - Matelas PM100 - Scanner- Chariot classeurs résidents - Bureau animatrice	124 886,96 €
Services Economiques	Scanner	1 200,00 €
Finances	Scanner	600,00 €
Informatique	Licences office - Serveur de virtualisation ert son logiciel - Licence Windows server - Routeur/Firewall Cisco	18 002,58 €
Administration	Mise en œuvre PESV2	19 118,00 €
Accueil	Aménagement	7 654,80 €
Qualité	Logiciel gestion des risques de la qualité	10 744,00 €
Restaurant personnel	Lave-vaisselle	650,00 €
Diététique	Mobilier bureau - Impédancemètre	2 662,89 €
ATE	Chariot de ménage complet	820,00 €
Structure	Modification serrures de l'établissement - Main courante - Protection contre la foudre - Mise en place d'une carte T0 sur HIPATH - DICSIT interface entre Anthadine et Pastel	53 686,76 €
Total général		524 540,65 €

> EVENEMENTS

Spectacle offert par l'association des VMEH

Le 19 novembre 2015, comme chaque année, Mme BERA, Présidente des VMEH et les membres de cette association ont offert un bel après-midi aux résidents de l'EHPAD, avec un spectacle de magie, animé par M. Gilles RIGOLI. Cette opération a pu avoir lieu grâce aux actions des visiteurs en milieu hospitalier.



Fête de Noël des enfants du personnel



Le 16 décembre 2015, les enfants ont assisté à un spectacle très animé « les acrobates fous », suivi d'un goûter préparé par le personnel de la cuisine. Ensuite le Père Noël est arrivé pour le bonheur de tous les enfants et a remis à chacun un cadeau et des friandises, avec l'aide de Mme MEYZA et de M. FLOJAC.



Repas de Noël des résidents



Le 18 décembre 2015, les résidents de l'EHPAD se sont retrouvés, autour d'une table, pour le traditionnel repas de fin d'année dont le menu avait été choisi par les résidents participant aux travaux du comité d'animation et préparé par l'équipe de cuisine. Un groupe de chanteurs et de musiciens « CHOC SHOWBIZ » a procuré aux aînés un moment de détente et de joie.



Messe de Noël à l'EHPAD

La messe de Noël a été célébrée par le Père Joseph, le 22 décembre 2015, dans la salle de réception du 1er étage de l'EHPAD.

Epiphanie à l'EHPAD



Le 4 janvier 2016, les résidents et leurs familles ont été invités, comme l'année précédente, par les membres du comité d'animation, pour fêter l'Epiphanie. L'animation a été assurée par Mme ALLIOT accompagnée de son accordéon. Les galettes des rois avaient été confectionnées par l'équipe de cuisine.



Don de l'entreprise WEST Pharmaceutical

Le mardi 19 janvier 2016, M. WOLF, Directeur de l'entreprise WEST Pharmaceutical et une partie de son équipe se sont rendus à l'EHPAD où ils ont été accueillis par M. TREPANT, Mme MEYZA et les membres du Conseil de Surveillance. Un don d'une valeur de 1200€ a été remis à Mme WALDE, Cadre de Santé, don correspondant aux bénéfices obtenus suite à diverses animations organisées dans l'entreprise au profit de la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Cette généreuse initiative permettra de financer en partie la création d'un espace Snoezelen au sein de l'EHPAD.



Une date à retenir pour le printemps 2016

Une journée d'information sur le don d'organes et le don du sang sera organisée dans le hall d'accueil de l'établissement le jeudi 28 avril 2016. Parlez en autour de vous et venez nombreux !